

## TARIFS DE LA TAXE DE NAVIGATION 2015

La taxe de navigation est obligatoire et vous permet de naviguer sur le lac de Cazaux – Sanguinet et sur celui de Biscarrosse – Parentis-en-Born.

Le règlement de cette taxe est matérialisé par une vignette à coller sur les embarcations. Les embarcations sans moteur sont exonérées de cette taxe.

**Un moteur propre est un moteur 4 temps construit après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 (sur justificatif de facture moteur ou attestation du vendeur).**

CATEGORIES	TARIFS ANNEE CIVILE	TARIFS AU MOIS	TARIFS A LA SEMAINE
Bateaux à moteur de moins de 10 CV réels (7,4 KW) et embarcations équipées d'un moteur d'appoint (thermique ou électrique)	22 €	13 €	-
Bateaux à moteur de 10 CV (7,4 KW) à moins de 50 CV (36 KW) réels	73 €	45 €	27 €
Bateaux à moteur de 50 CV (36 KW) réels à moins de 100 CV (73 KW) réels	95 €	56 €	
Bateaux à moteur de 100 CV (73 KW) réels à moins de 150CV (110 KW) réels	132 €	87 €	68 €
Bateaux à moteur de 150 CV (110 KW) réels et plus et Jet skis et engins assimilés quand ils sont autorisés (Lac Nord). Bateaux à turbines	173 €	107 €	
Bateaux à moteur propre de moins de 100 CV (73 KW) réels	69 €		
Bateaux à moteur propre de 100 CV (73 KW) réels et plus	115 €		

Pour tout complément d'information, merci de contacter le service navigation au 05.58.78.60.15 ou à [navigation@sanguinet.fr](mailto:navigation@sanguinet.fr)